



DÉI GRÉNG
groupe parlementaire

M. Lucien Weiler
Président de la
Chambre des Député-e-s

Luxembourg, le 5 décembre 2007

Concerne : demande de débat d'orientation

Monsieur le Président,

Les évolutions récentes dans le cadre de l'affaire dite « *Bommeleeër* » soulèvent des interrogations dans la population qui vont au-delà des aspects judiciaires de l'affaire. Ces questions trouvent leur fondement, en partie du moins, dans les informations données par Monsieur le Procureur d'Etat (p.ex. une violation du code d'instruction criminelle à un moment charnière de l'enquête) mais aussi par les réactions internes de Monsieur le Directeur Général de la Police Grand-Ducale. Ces questions ont trait à l'organisation interne des forces de l'ordre et plus particulièrement à ces mécanismes de contrôle et d'autocontrôle.

A la lumière de ces éléments et étant donné que la loi portant fusion de la police et de la gendarmerie (*Loi du 31 mai 1999 portant création d'un corps de police grand-ducale et d'une inspection générale de la police*) date de bientôt 10 ans, nous vous demandons, Monsieur le Président, de bien vouloir organiser **un débat d'orientation au sujet de l'organisation interne de la Police, plus particulièrement de ces mécanismes de contrôle et d'autocontrôle**.

Dans ce contexte, nous proposons aussi de discuter l'organisation et le fonctionnement de la police judiciaire, les relations entre les services de police, le Ministère et les instances judiciaires et l'organisation et le fonctionnement de l'inspection générale de la police.

En vue de ce débat nous proposons de charger la commission juridique des travaux préparatoires et de l'élaboration d'un **rappor t spécial**. Ce rapport est essentiel si l'on veut que le débat d'orientation produise des résultats sérieux.

Avec nos remerciements anticipés, veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération.

François BAUSCH
président du groupe parlementaire

Felix Braz

Felix Braz
député